Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB - 27.12.2018
Numéro de publication: HR02-1004531460
Canton: VD

Entité de publication:
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Nanogence SA, Renens (VD)

Nanogence SA
[en] Nanogence Ltd
Jusqu'ici
Nanogence Sàrl

Chemin de Rionza 5
1020 Renens VD
Jusqu'ici
avenue de Florissant 18
1020 Renens VD
IDE: CHE432845593
Forme juridique: Société anonyme
Jusqu'ici: Société à responsabilité limitée (SARL)
Siège: Renens (VD)
Jusqu'ici: Renens (VD)
Nanogence Sàrl, à Renens (VD), CHE-432.845.593 (FOSC du 21.12.2017, p. 0/3949133). Augentation du capital social par compensation de créances de CHF 400'000; en contrepartie de ces créances, il est remis 800 parts sociales de CHF 100. Nouveau capital social: CHF 100'000, divisé en 1'000 parts sociales de CHF 100. Kumar Abhishek est désormais titulaire de 990 parts de CHF 100 et Taziki Mahsa de 10 parts de CHF 100. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 7 décembre 2018 et bilan au 7 décembre 2018, présentant des actifs de CHF 420'000 et des passifs envers les tiers de CHF 0, soit un actif net de CHF 420'000, contre attribution aux associés de 10'000'000 actions de CHF 0.01. Statuts modifiés le 7 décembre 2018. Nouvelle raison de commerce: Nanogence SA (Nanogence Ltd). Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouvelle adresse: Chemin de Rionza 5, c/o Abhishek Kumar, 1020 Renens VD. Nouvelle autre adresse: Innovation Park, c/o Fondation EPFL Innovation Park, Bâtiment C, 1020 Renens VD. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 10'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 7 décembre 2018. Pour les détails, voir les statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Communications aux actionnaires: par écrit (courrier recommandé ou courrier simple) ou par voie électronique (fax ou email). Kumar Abhishek, qui n'est plus associé-gérant, est nommé administrateur président et continue à signer individuellement. Taziki Mahsa, qui n'est plus associée, est nommée administratrice sans signature.

Précédente publication dans la FOSC:
Date de la publication dans la FOSC : 21.12.2017
La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce.
Publication selon les art. 9 et 35 ORC.
Registre journalier no 22959 du 20.12.2018
Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud